

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

2 JUILLET 2008

PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008⁽¹⁾

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
DES QUESTIONS EUROPÉENNES
PAR **M. JACQUES GENNEN.**

(1) Voir Doc. n° 567 (2007-2008) n° 1 à 3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme la Ministre Simonet	3
2	Discussion	5
3	Votes	7

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes a examiné au cours de sa réunion du 2 juillet 2008 (2) le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008.

1 Exposé de Mme la Ministre Simonet

L'essentiel de cette D.O. concerne la dotation au C.G.R.I. (A.B. 41.01.11).

La ministre mentionne juste, pour mémoire, l'existence d'une majoration de 22 milliers d'euros pour crédits années antérieures à l'A.B. 12.73.12.

Il s'agit de l'exécution tardive d'une convention liée elle-même à un accord de coopération du 22 décembre 2000 et portant sur la prise en charge par l'Etat fédéral, la COCOF et la Communauté française du coût d'un expert (rémunéré par la Région wallonne) dans le cadre d'un dispositif interfédéral dénommé « ENIAC » (3) liée à la programmation 2000-2006 du Fonds social européen (FSE).

Il est apparu en effet que la CF n'a jamais versé sa quote-part et, fort naturellement, l'IWEPS (qui a succédé à la Région wallonne dans ce dossier) réclame aujourd'hui le paiement des sommes dues pour les seules années 2004, 2005 et 2006, soit une somme de 21.848,14 euros. Il y a donc lieu de procéder à l'apurement de ces créances.

En ce qui concerne l'ajustement du C.G.R.I.

On observe que la dotation versée par la Communauté française progresse de 419.000€ , ce

(2) Présents :

M. Daïf, M. Dehu, M. Gennen, Mme Tillieux, M. Vervoort, M. de Saint Moulin, Mme Derbaki Sbaï, M. Destexhe (Président), M. Miller, M. Roelants du Vivier, M. Fourny, M. Lebrun, M. Galand

Assistaient également à la réunion :

M. Diallo, Mme Fremault (en remplacement de M. Bouchat), membres du Parlement

Mme Simonet, Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

M. Maillieux, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Simonet

M. Demaegd, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Simonet

M. Dufays, attaché au cabinet de Mme la Ministre Simonet.

Mme Drèze, experte du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR

(3) « ESF NAP Impact Assessment Cel ». En français : Cellule de suivi et d'évaluation de l'impact du Fonds social européen (FSE) sur le Plan d'action national (PAN). Ce dispositif vise à mesurer le degré de cohérence entre la stratégie européenne pour l'emploi et son impact sur le plan national.

qui correspond essentiellement à des indexations, concernant :

- les dépenses en matière de personnel à l'article 511.01 ;

- le personnel local ou les loyers des délégations à l'étranger (art. 533.01 à 533.99) pour un montant net de 22.370€ (44.740€ dont la moitié est compensée par la Région).

On observe aussi une augmentation de 57.600€ à l'article 511.10 (pensions), qui résulte du passage de 25 % à 27 % du pourcentage de cotisation à appliquer en 2008 à la masse salariale du personnel statutaire pour la provision de pension.

Le solde de l'augmentation de la dotation est le résultat, d'une part d'un effort supplémentaire de 100.000€ en faveur de l'apprentissage des langues (accroissement du nombre d'assistants de langue), et d'autre part de 2 décisions gouvernementales :

- le renforcement du personnel non diplomatique de notre Délégation auprès de l'Union européenne ;

- les désignations dans le cadre du mouvement diplomatique de 2008. La ministre rappelle à ce propos qu'en 2004, le Gouvernement avait fait plein usage des dispositions de l'arrêté sur la carrière extérieure, qui autorisent les recrutements externes à concurrence de 50 % de l'effectif, c'est-à-dire 8 personnes. Dans le cas présent, on a limité à 3 unités. De plus, alors que le mouvement diplomatique de 2004 avait coûté 934.000€ , cette dépense sera ramenée à 600.000€ cette année. Enfin, comme il s'agit d'un complément de dotation, les montants qui avaient été prévus pour compenser les coûts de la fusion seront entièrement préservés.

Si on considère à présent le budget du C.G.R.I. globalement, il augmente de 978.000€ .

Ceci résulte notamment de l'augmentation de la provision index (+120.003€) en vue de faire face au second saut d'index de juin 2008. Cette recette additionnelle en provenance de la Communauté française a pour contrepartie une dépense équivalente.

On constate également une augmentation globale du chapitre 535 de près de 163.000€ . Ceci correspond d'une part à un nouveau projet « Entrepreneuriat Ecoles » qui sera mis en œuvre par le BIJ, et d'autre part à un accroissement des moyens pour l'accueil et l'envoi d'assistants de langues, conformément aux nouveaux accents de la Note de politique internationale.

A l'article 550.03, une majoration de 282.000€ est à signaler. Celle-ci est destinée à

permettre l'adaptation du logiciel comptable et budgétaire de l'administration, rendue nécessaire pour 2 raisons :

- d'une part, la mise en place d'un logiciel intégré entre le C.G.R.I. et la D.R.I., à hauteur de 100.000€ , compensés par un apport provenant de la D.R.I. ;

- et d'autre part, l'instauration, au C.G.R.I., d'une application informatique plus évoluée (passage d'une informatique de type « Oracle » vers une informatique « Workflow »), ce qui entraîne une dépense de 180.000€ puisée dans les disponibilités.

Tout exposé budgétaire étant aussi l'occasion de faire un point sur la politique menée, la ministre voudrait dresser un premier bilan des adaptations que la Note de politique internationale a induites et des résultats atteints.

1. L'ouverture vers de nouveaux pays

Nous avons pu soutenir nos opérateurs dans leurs contacts avec des pays développés ou émergents pour lesquels ils ne recevaient pas d'aide auparavant. Cela concerne les pays développés, mais aussi les pays émergents, nouveaux acteurs d'un monde multipolaire (Inde, Corée, Singapour, ...) et des pays non francophones (Norvège, Irlande, ...).

Des actions d'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été menées aux Etats-Unis, en Malaisie, au Chili, au Brésil, au Vietnam.

La ministre a voulu ouvrir des portes pour nos opérateurs en conduisant des missions au Japon, en Chine, au Brésil, au Chili, en Israël, en Suède, ...

2. Effacer les cloisonnements qui existent parfois encore entre la coopération bilatérale, la coopération multilatérale et les actions mises en œuvre de façon unilatérale. Désormais, l'essentiel des outils sont réorientés vers la réalisation de nos 3 grands objectifs stratégiques auxquels tous les programmes doivent concourir(4).

3. Mise en place de nouveaux instruments

Quelques exemples :

La dimension scientifique et technologique est désormais présente dans l'ensemble des accords

(4) 1. Soutenir l'acquisition de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences : partenaires étrangers ;

Contribuer, par l'international, à la création d'activités : soutenir nos créateurs et opérateurs dans leurs besoins de développement international.

Appuyer le développement du Sud par une coopération axée sur le facteur humain et les connaissances.

bilatéraux passés avec les pays et régions émergents et développés, avec une attention prioritaire à nos secteurs d'excellence.

De nouveaux outils ont été lancés pour la mobilité internationale des jeunes et l'apprentissage des langues.

En matière de politique extérieure culturelle, la priorité va désormais à la présence de nos créateurs et opérateurs sur les marchés les plus importants (festivals de cinéma, salons du livre, marchés musicaux, etc.), aux missions de prospection et aux accueils de programmateurs étrangers ;

4. Conjuguer l'efficacité et la solidarité :

Concrètement :

Implication accrue en Afrique des Grands Lacs : Nouveau programme avec la RDC ; tenue en 2007, du plus grand événement culturel jamais organisé autour de la création culturelle contemporaine au Congo. La démarche se poursuit en 2008 au travers d'une saison culturelle palestinienne (« Masarat ») et un projet du même type est en gestation pour 2009 avec Haïti.

Approche renforcée des relations avec les pays de la Méditerranée dans le but de promouvoir le dialogue des cultures et l'apport que constituent les communautés d'origine méditerranéenne.

Retrouver la valeur ajoutée de la Francophonie en tant qu'espace de dialogue et d'échange, mais aussi de coopération.

Accroissement des actions en appui aux sociétés civiles dans plusieurs accords bilatéraux (Tunisie, Cuba, Pologne), programme "Dialogue et Modernités", ...

C'est également au nom de nos valeurs que la ministre continuera à œuvrer pour une vision ambitieuse de l'intégration européenne.

La mise en œuvre de la note de politique internationale, malgré tous les accents nouveaux qu'elle contient, se fait dans un contexte budgétaire totalement maîtrisé.

Sur 4 ans, de 2004 à 2008, la dotation au C.G.R.I. a augmenté de 12,56%, c'est-à-dire, en moyenne, d'un peu plus de 3% par an.

Cela n'a pas empêché les initiatives nouvelles :

Un réinvestissement net de 325.000€ dans l'export culturel à partir de 2006, maintenu les années suivantes ;

Une croissance de la coopération bilatérale supérieure à la norme de croissance du budget, soit +4% à +6% chaque année ;

Une augmentation de notre contribution à l'aide publique au développement de la Belgique, qui est passée de 19.300.000 euros en 2004 à 21.200.000 euros en 2006 ;

des moyens supplémentaires pour « Tremplin Jeunes » et les appels à projets sur la citoyenneté européenne (130.000 euros par an) ;

des initiatives nouvelles de moindre importance budgétaire, comme la contribution au fonds international de l'UNESCO pour la diversité culturelle (50.000 €).

Et bien d'autres.

Sans oublier bien entendu la fusion du C.G.R.I. et de la D.R.I.

Tout ceci a été possible grâce à :

une maîtrise des coûts de personnel et de fonctionnement, pour lesquels Mme la Ministre salue les efforts de l'administration et de son personnel ;

une réorganisation de notre réseau à l'étranger, c'est-à-dire une consolidation de sa couverture géographique allant de pair avec une réduction des coûts notamment grâce à la recherche de synergies ;

une forte réduction des réserves budgétaires qui avaient tendance à s'accumuler inutilement au fil des années.

2 Discussion

M. Lebrun salue le sérieux de l'exposé de la politique des relations internationales via cet ajustement.

Il s'agit d'ailleurs pour l'intervenant d'un ajustement réduit puisque nous observons une augmentation d'1,27 % du budget général et de 2 % de la dotation du CGRI, dotation en outre incluse dans ce 1,27 %.

Ce commissaire pense pouvoir affirmer que l'on voit dans ces chiffres la finalisation de la fusion CGRI-DRI où l'impact semble parfaitement maîtrisé.

Il tient également à souligner combien cette fusion n'a pas entaché les actions nouvelles.

M. Lebrun souhaite poser deux questions. La première concerne la provision index de 120.003 euros. S'agit-il d'une provision permettant de faire face au saut d'index de juin ou bien est-ce une provision pour celui prévu en octobre ?

La seconde question concerne la diminution de 35.000 euros du montant affecté à Berlin et la

création d'un article nouveau « Pékin » d'un même montant. Y-a-t-il un lien de cause à effet ? Et que peut-on faire à Pékin pour 35.000 euros ?

M. Daïf souhaite savoir pour sa part quand la Délégation à Pékin sera opérationnelle. En ce qui concerne Berlin, l'intervenant, demande si l'accord prévu avec la Communauté germanophone a déjà été signé.

M. Galand se réjouit de voir que Madame la Ministre a décidé de renforcer les ressources afin d'aborder avec plus d'efficacité les matières européennes. Dans le même ordre d'idées, il souhaite savoir s'il existe des perspectives de renforcement de la citoyenneté européenne à Bruxelles ; Bruxelles qui, rappelons-le, est capitale de notre Communauté mais aussi de l'Europe.

Il tient à remarquer qu'en cette année européenne de l'interculturalité, il a vu peu d'initiatives marquantes en terme de visibilité. Doit-on s'attendre à quelque chose de plus significatif d'ici la fin de l'année ?

Concernant les objectifs de développement au Sud, M. Galand constate qu'il est sur la même longueur d'ondes.

Par rapport au développement de ces programmes Sud, et plus particulièrement l'Afrique des Grands lacs mais aussi Haïti, signe de courage tellement la situation y est désespérante, M. Galand se dit satisfait de voir la volonté de la ministre d'aller de l'avant. C'est aussi une valeur ajoutée que nous pouvons apporter à la Francophonie.

Quand Mme la Ministre a parlé de facteurs humains et de connaissance, il pense qu'il ne faut pas seulement donner de l'emploi aux gens. Il faut aussi qu'ils puissent visualiser que cet apport de connaissance ou d'acquis de connaissances puisse avoir assez rapidement certaines répercussions dans le concret.

Enfin, M. Galand souhaite revenir sur le terrorisme sexuel. Il rappelle le colloque qui s'est tenu au Parlement de la Communauté française et souhaite savoir quelle est la contribution du Gouvernement à cet égard spécialement en terme d'aide aux victimes.

La dernière question de M. Galand concerne le défi énergétique. Il souhaiterait autant que faire ce peut que nos délégations soient des modèles du genre en économie d'énergie même s'il ne doute pas des contraintes qui peuvent exister. Ces délégations pourraient aussi être des lieux de démonstration du savoir faire de nos entreprises en cette matière. Il est par ailleurs désolant de voir qu'au Sud, qui ne manque pourtant pas d'énergie solaire,

très peu de programmes sont mis en œuvre.

Mme Derbaki Sbaï rejoint la préoccupation de M. Lebrun concernant la Délégation de Berlin. L'intervenante souhaite également connaître la position de Mme la Ministre par rapport à la Francophonie. Il lui semble en effet que ces derniers temps, la Communauté française de Belgique se soit un peu désintéressée de ce dossier.

Concernant l'Europe, Mme Derbaki Sbaï se réjouit de voir l'affectation de nouvelles personnes ressources mais elle se demande quelles sont les opérations prévues pour mieux faire connaître l'Europe.

Relativement à la promotion culturelle internationale, cette commissaire trouve les explications de Mme la Ministre un peu légères.

Mme Derbaki Sbaï s'interroge sur le chapitre 55 et l'achat de bien patrimoniaux. De quoi s'agit-il ?

Mme la Ministre précise qu'elle a expliqué cette modification dans son exposé introductif. Il s'agit de changement de logiciels informatiques.

Mme Derbaki-Sbaï souhaite revenir sur les déclarations de M. Suinen dans la presse de ce week-end et ses préoccupations sur notre image à l'étranger.

M. Destexhe souhaite connaître le programme du festival palestinien qui succède à Yambi. Qu'en est-il aussi de Haïti ?

M. Destexhe souhaite également savoir si la fusion CGRI-DRI a un impact sur l'ajustement.

Enfin, il s'interroge sur notre présence au Sud et particulièrement en Afrique. Qu'en est-il ? S'il ne se trompe, c'était une priorité annoncée par Mme la Ministre.

Mme la Ministre, concernant la somme de 35.000 euros retirée au poste de la Délégation à Berlin, pense que c'est un hasard que ce soit le même montant pour l'ouverture de la Délégation à Pékin. Il n'y a aucun lien.

Elle précise en outre qu'une convention sera signée le 3 juillet avec la Communauté germanophone. Cette convention entraînera une économie tout en nous permettant d'être plus efficace.

La somme de 35.000 euros prévue dans le budget pour l'ouverture de la Délégation est une simple estimation, d'autant plus que l'année sera déjà bien entamée.

En ce qui concerne le développement de nos relations avec les partenaires du Sud, Mme la Ministre précise que l'objectif de la Communauté

française de Belgique est d'intensifier les actions de solidarité. Elle en veut pour preuve l'augmentation constante mais significative chaque année du budget relatif à la République Démocratique du Congo.

Elle rappelle que nous n'avons pas dans nos attributions la coopération et que dès lors, nous intervenons de manière indirecte, sur la formation et sur la formation des formateurs. Nous travaillons aussi avec les universités et sur des thématiques comme par exemple le micro-crédit.

En réponse à M. Galand sur le terrorisme sexuel au Congo, Mme la Ministre précise qu'il existe dans le cadre de la commission mixte un projet qui a pu être identifié.

Elle rencontre les vœux exprimés par ce même commissaire sur le souci d'énergie et de développement durable, notamment par rapport aux bâtiments qui abritent nos Délégations mais pour ne citer l'exemple que de Paris, certains bâtiments sont classés avec des contraintes architecturales qui nous empêchent de faire ce que l'on veut.

En réponse à Mme Derbaki-Sbaï sur la Francophonie, Mme la Ministre souligne que rien ne change à l'heure actuelle même si la Communauté française de Belgique ne partage pas toutes les prises de position de la Francophonie pour l'instant.

Concernant le festival prévu en Palestine et qui succèdera à Yambi, c'est dans la seconde partie de l'année qu'il sera lancé.

En réponse à M. Destexhe sur Haïti, Mme la Ministre pense qu'il s'agit d'une démarche audacieuse qui va peut-être permettre de donner une autre image de ce pays qui souffre énormément. Le programme n'a pas encore été établi et ne devrait pas être opérationnel avant octobre 2009.

Concernant la question relative au dialogue des cultures, Mme la Ministre précise qu'un projet a été déposé visant effectivement l'éducation à l'Europe. Elle pense par ailleurs qu'il est important de renforcer notre Délégation auprès de l'Union européenne. Tout en réduisant le nombre de Délégués, la part de Niveau 1 a augmenté, le but étant d'arriver à 9 fonctionnaires de ce niveau car la matière à traiter est particulièrement importante et grande.

Mme la Ministre précise que la fusion CGRI-DRI n'a pas d'impact sur l'ajustement. On observe juste un transfert d'économies provenant de la Région wallonne.

En réponse à M. Destexhe, sur notre présence en Afrique centrale, Mme la Ministre souligne

qu'un renforcement a bien lieu mais non au détriment des pays de l'Europe de l'Est. Elle en veut pour preuve le passage des moyens consacrés au Sud de 19,3 millions d'euros en 2004 à 20,5 millions d'euros en 2007.

Elle rappelle en outre qu'aucune délégation n'est fermée en Europe centrale. Celles-ci existaient avant tout parce que ces pays étaient candidats à l'Union européenne, or il faut reconnaître que nous pouvons maintenant nous rencontrer dans les enceintes européennes.

En réponse à Mme Derbaki-Sbaï sur la question relative aux déclarations de M. Suinen, Mme la Ministre pense qu'elle n'a pas vu d'autres éléments autres que ceux que nous connaissons. Il faut reconnaître que la situation belge est particulièrement complexe.

Enfin, en réponse à M. Lebrun, Mme la Ministre confirme que c'est l'index de juin qui est incorporé dans cet ajustement.

Au sujet de la coopération avec le Congo, M. Galand signale, après avoir entendu la Ministre, notamment que les services de santé bruxellois, subsidiés par la Cocof, peuvent être des pôles d'expertise en matière d'aide aux victimes.

3 Votes

Par 10 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, la commission des Relations internationales et des Questions européennes recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport le projet de décret contenant l'ajustement du Budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le rapporteur,

J. Gennen

Le président,

A. Destexhe